

Description de la zone de baignade

Nature : sable
Longueur : 1 000 m
Largeur : 500 m (plage et estran)
Profondeur moyenne : 3 m
Profondeur maximale : 5 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point DDASS : X : 258740 ; Y : 2250599 (Lambert II)
Fréquentation maximale : quelques milliers de personnes
Équipement : toilettes, douche, poubelles, postes de secours
Accessibilité aux animaux : Chiens interdits – Chevaux autorisés de 19h00 à 10h00
Autres activités : club de plage, école de voile, bar
Zone riveraine : boulevard en front de mer et zone urbaine de densité moyenne, quelques commerces
Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, zone rurale en amont
Population permanente : 5 382 (sur la commune)
Population estivale : 20 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

| ANNEE | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Classement selon directive de 2006 | Excellente qualité | Excellente qualité | Excellente qualité | Excellente qualité |



Le classement de la plage de Tharon est stable dans le temps et peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

| | |
|-----------------------------------|---|
| Assainissement des eaux usées | Station d'épuration de la Princetière rejetant dans le Port de Comberge Réseau séparatif 100 % Trop-plein sur les postes de refoulement Assainissement non collectif pour les terrains de loisir et villages de la zone rurale |
| Eaux pluviales | Ruisseau du Calais débouchant dans le port de Comberge Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie |
| Activités industrielles | Sans objet sur la zone d'étude |
| Agriculture / Elevage | Quelques exploitations en zone rurale |
| Etablissements recevant du public | Sans objet sur la zone d'étude |
| Autres sources diffuses | Parking sur boulevard de front de mer Chevaux autorisés sur la plage de 19 H 00 à 10 H 00 |

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2022 : aucun

Caractérisation du risque

| REJET A RISQUE | | SITUATION A RISQUE | | EVALUATION DU RISQUE | DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION |
|--|---|------------------------------|-------------|----------------------|------------------------------------|
| LOCALISATION | FREQUENCE | CONDITIONS MARITIMES | FREQUENCE | | |
| Station d'épuration | En cas de panne | Toutes | - | Fort (niveau 4/5) | 12 à 24 heures |
| Exutoire ruisseau du Calais | Temps de pluie | Toutes | 60 jours/an | Fort (niveau 4/5) | 12 heures |
| Postes de relevage du Calais, avenue d'Anjou, | En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse | Toutes | 1 fois/mois | Fort (niveau 4/5) | 12 heures |
| Animaux domestiques sur plage | variable | Toutes (Flot en particulier) | - | Moyen (niveau 3/5) | 6 heures |

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

| ACTIONS | DATE DE REALISATION |
|--|--------------------------------------|
| Fiabilisation des postes de refoulement du Calais, de l'Ecluse et de Pouplinière | Ecluse, Pouplinière réalisés en 2016 |
| Extension des réseaux eaux usées (EU) dans les villages de l'Aubaudière et La Daviterie | En continu – Travaux 2015 |
| Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) | En continu |
| Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons et terrains de loisir) | En continu |
| Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP) | Partielle selon horaire |
| Enquête sur la conformité des élevages en zone rurale | |
| Interdiction des chevaux sur la plage | |

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi préventif de la qualité du ruisseau du Calais en temps sec et en temps de pluie
- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) depuis 2017
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail mairie@stmichelchefchef.fr ; dgs@stmichelchefchef.fr - numéro téléphone : 06 20 43 90 28

